LA SSE



EMPLOI ET RESTRUCTURATION D'ENTREPRISE Durée : 3 jours

Les moyens d'actions des élus et de la section syndicale

La mission économique du CSE La mission en matière de santé et de sécurité du CSE et le rôle de la CSSCT Le rôle des différents experts

Le licenciement pour motif économique

Définition Obligations de l'employeur Procédures :

- · Licenciement individuel
- · « petit » licenciement collectif
- « grand » licenciement collectif

La place de la négociation collective dans le contexte de restructuration

Accord de méthode Le PSE dans les « grands » licenciements collectifs L'accord de performance collective L'accord de rupture conventionnelle collective

L'accompagnement des salariés concernés par une restructuration selon la procédure retenue

Les transferts d'entreprise (fusion, cession...)

Définition d'une opération de transfert d'entreprise Conséquences sociales d'un transfert d'entreprise : sur les contrats de travail, les accords collectifs, la représentation du personnel ...

La stratégie syndicale à mettre en place en termes de communication et d'action

Le programme proposé ci-dessus est indicatif et sera adapté en fonction de la situation rencontrée

PUBLIC

Élu au CSE, au CSE central, au Comité de Groupe, DS et DSC

PRÉREQUIS

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

OBJECTIFS

- Identifier les enjeux et les marges de manœuvre vis-à-vis de l'employeur qui décide une restructuration
- Identifier les différentes procédures de restructuration prévues par la loi
- Être en mesure d'argumenter auprès de l'employeur sur la procédure la plus adaptée au regard de la stratégie de la section et des besoins d'accompagnement des salariés
- Maîtriser les différentes procédures pour agir en faveur de l'emploi
- Donner tout son rôle à la négociation collective
- Organiser un suivi des mesures d'accompagnement des salariés

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

Alternance d'apports théoriques, d'échanges d'expérience, d'analyses à partir d'exemples et d'ateliers de travail

INTERVENANT

Cabinet LBBA (voir ci-contre)

Formation à la demande possible sur le lieu de votre choix.

Dates (à Paris ou en région):



Sur demande

TARIFS: Syndicat: 220€/jour

CSE: 240€/jour

Entreprise: 250€/jour